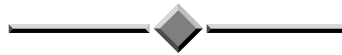


**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020**

Convoqués par lettre du 12 Novembre 2020, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le Mercredi 18 Novembre 2020 à 19 heures à la Salle des Fêtes « Espace Marc Mercier » et ce, dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Membres absents excusés et représentés :

- Monsieur Serge LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Claude HÉGO ;
- Monsieur José SAVARY a donné pouvoir à Madame Marylise FENAIN.



Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu BACHORZ.

Minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY et aux autres victimes du terrorisme.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 Septembre 2020 a été adopté à l'unanimité ;
- À l'unanimité, le Conseil valide le règlement intérieur à l'usage du personnel du Centre Multi-Accueil « Au Pays des Lutins » ;
- Le Conseil, à l'unanimité, valide les participations financières de la commune pour les titres de transport aux demandeurs d'emploi (carte JOB), aux bénéficiaires du RSA (carte RSA) et aux personnes âgées (PA) et ce, pour la durée du mandat ;
- À l'unanimité, le Conseil s'oppose au transfert de la compétence « PLU » à DOUAISIS-AGGLO ;
- À l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable au renouvellement et à la signature de la convention de partenariat avec la Mutuelle « JUST » et ce, jusqu'au 31/12/2021 ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de données statistiques avec la Mutualité Sociale Agricole du Nord Pas-de-Calais et ce, dans le cadre de la lutte contre l'évitement scolaire ;
- À l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention tripartite avec le Département du Nord et la Ville de Douai, relative à l'aménagement de deux carrefours à feux sur les RD 120 et RD 125 et à leur entretien ultérieur et autorise le Maire à signer ladite convention ;
- À l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention avec le Département du Nord, relative à la pose et l'entretien ultérieur de deux feux comportementaux équipés de radars de vitesse sur la RD 425 et autorise le Maire à signer ladite convention ;
- À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant cette modification et à fixer les modalités de la concertation ;

- À l'unanimité, le Conseil valide le transfert amiable au profit de la commune et du classement dans le Domaine Public Communal, sans indemnité, des parties de parcelles de la Résidence « Floréal » à usage de voiries et d'espaces publics suivantes :

Parcelle	Adresse	Contenance	Affectation
AI-217	RUE DU DIX NEUF MARS 1962	1326 m ²	Espace vert
AI-299	RUE DU DIX NEUF MARS 1962	240 m ²	Parking et transformateur
AI-300	RUE DU DIX NEUF MARS 1962	1931 m ²	Voirie

- À l'unanimité, le Conseil approuve le principe de la procédure de transfert amiable au profit de la commune de Cuincy, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voiries et d'espaces publics à prendre sur les parcelles « La Closerie » ci-dessous :

Parcelle	Adresse	Contenance	Affectation
AL-214	Rue Adolphe WAYMEL	968 m ²	Voirie
AL-215	Rue François ANICOT	33 m ²	Bande schistée
AL-216	Rue François ANICOT	595 m ²	Bande schistée
AL-217	Chemin des Postes	30 m ²	Transformateur
AL-219	Chemin des Postes	192 m ²	Trottoir
AO-75	Rue Charles BÉHAGUE	249 m ²	Bande schistée

autorise le Maire à relancer l'enquête publique, à désigner un commissaire enquêteur et à signer tous documents et actes ;

- Sauf les abstentions de Monsieur Frédéric DUVAL, Mesdames Marine BÉGOT et Roselyne BURGEAT, le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier (EPF) en vue d'un projet d'implantation d'une maison de professionnels de santé sur l'ancien site de la Pizzeria, sis rue Renoir ;
- À l'unanimité, le Conseil valide la liste des gratifications que la commune offre aux cuincynois, au personnel communal, aux enseignants ou encore lors d'évènements particuliers qui concernent des personnes avec lesquelles la Commune collabore ;
- À l'unanimité, le Conseil décide de procéder au remboursement des familles, par mandat, pour la partie non consommée des réservations ALSH de Toussaint et ce, en raison de la pandémie de COVID 19 ;
- À l'unanimité, le Conseil autorise des ouvertures de crédit afin de régulariser diverses écritures qui leur sont présentées ;
- À l'unanimité, le Conseil décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire Français ;
- Le Conseil, à l'unanimité, valide la rémunération des agents recenseurs au nombre de bulletins collectés selon différentes catégories :
 - feuille de logement papier et internet : 1,15 €

- bulletin individuel papier et internet : 1,79 €
- bordereau d'immeuble collectif: 5,25 €
- bordereau d'habitation mobile : 5,25 €
- bordereau de district : 5,25 €
- bordereau de commune : 5,25 €
- 2 x $\frac{1}{2}$ journée de formation d'agent recenseur : 20,05 €

Les agents recenseurs seront nommés par arrêtés du Maire ;

- À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents durant les vacances de Février et ce, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités durant la période du 22 février au 5 mars 2021 ;
- À l'unanimité, le Conseil valide la création, à compter du 1er décembre 2020, d'un emploi permanent d'intervenant en langue étrangère dans le grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet, à raison de 3 à 5 séances d'1 h 30 par semaine, pendant la période scolaire ;
- À l'unanimité, le Conseil décide, à compter du 1er décembre 2020, la création d'un poste d'agent de maîtrise ; le poste précédemment occupé sera supprimé à cette même date ;
- À l'unanimité, le Conseil décide l'adhésion à la convention aux services de prévention du Centre de Gestion du Nord - Pôle Santé Sécurité au Travail et autorise le Maire à signer ladite convention ;
- L'État des décisions directes prises entre le 22/09/2020 et le 10/11/2020 a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY pour être affiché à la porte de la Mairie le 20 Novembre 2020, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,